



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/11B

Paris, 10 mai 2007

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente et unième session

Christchurch, Nouvelle-Zélande
23 juin – 2 juillet 2007

Point 11B de l'ordre du jour provisoire: Rapports périodiques

Suivi du rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique

RÉSUMÉ

Ce document présente une synthèse des actions de suivi concernant la mise en œuvre des recommandations du premier cycle du rapport périodique pour la région Asie-Pacifique (2003), conformément au programme régional « Action Asie 2003-2009 » adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 27^e session (UNESCO, 2003). Les rapports d'avancement sur le suivi du rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique sont présentés dans les documents de travail *WHC-04/7EXT.COM/5D* et *WHC-06/30.COM/11D*.

Compte tenu de l'attention particulière accordée à cette région au cours de la 31^e session du Comité du patrimoine mondial, les éléments d'information relatifs au suivi du processus de rapport périodique pour le Pacifique sont consignés dans un document séparé, *WHC-07/31.COM/11C*.

Pour plus d'informations sur les plans d'action concernant le suivi des rapports périodiques adoptés lors des ateliers sous-régionaux en Asie, veuillez consulter les documents disponibles à l'adresse Internet suivante :
<http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>

Le Plan d'action Pacifique - 2009 est accessible en ligne sur :
<http://whc.unesco.org/en/activities/5/> (en anglais) et
<http://whc.unesco.org/fr/activites/5/> (en français)

Projet de décision : 31 COM 11B, voir le point IV

I. ANTÉCÉDENTS

A. Le rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique en bref

1. Entre 1999 et 2003, 39 États parties (27 d'Asie et 12 du Pacifique) ont participé au premier cycle de l'exercice de rapport périodique et ont soumis des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Les rapports sur l'état de conservation de 88 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'en 1994 (55 culturels, et 33 naturels et mixtes) ont été examinés. Plus de 4 000 pages de rapports par pays et par site ont été lues, synthétisées et analysées par le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les Organisations consultatives et les Bureaux régionaux de l'UNESCO. Dans le prolongement de cet exercice, une publication du patrimoine mondial (No 12) intitulée « *L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique* », qui a été préparée par le Centre du patrimoine mondial, est maintenant disponible en français et en anglais.
2. L'exercice de rapport périodique pour l'Asie-Pacifique a fourni une évaluation globale de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par les États parties. Il a aussi donné une image en temps réel de l'état de conservation et des dispositifs de suivi et de gestion des biens de la région Asie-Pacifique inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 ou avant. Enfin, il a stimulé la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties de la région concernant la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, ainsi que la conservation et la gestion des sites classés.
3. Suite à la présentation des conclusions et des recommandations de l'exercice de rapport périodique au Comité du patrimoine mondial à sa 27^e session (UNESCO, 2003), le Comité a adopté les deux programmes régionaux « Action Asie 2003-2009 » et « Patrimoine mondial - Pacifique 2009 ».
4. Les activités de suivi du rapport périodique de la région Asie-Pacifique ont été élaborées d'après les programmes régionaux adoptés par le Comité du patrimoine mondial, en tenant compte des commentaires et des recommandations des États parties d'Asie et du Pacifique.

B. Progrès dans la mise en œuvre du Programme « Action Asie 2003-2009 »

5. Trois ateliers sous-régionaux de suivi du rapport périodique pour l'Asie ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les États parties et les Organisations consultatives, afin d'établir et de mettre en œuvre des plans d'action sous-régionaux conformes aux deux programmes régionaux. Il s'agit de :
 - l'Atelier sous-régional de suivi du rapport périodique en Asie du Sud (Lahore, Pakistan, avril 2005) ;
 - l'Atelier sous-régional de suivi du rapport périodique en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, novembre 2005) ;
 - l'Atelier régional de suivi du rapport périodique en Asie du Sud-Est et du Nord-Est (Malacca, Malaisie, décembre 2005).
6. Suite à la mise en œuvre des plans d'action entre 2005 et 2007, 13 pays asiatiques ont soumis ou révisé leurs Listes indicatives nationales en s'intéressant aux catégories de sites du patrimoine culturel et naturel non représentées ou sous-représentées. De nouvelles propositions d'inscription de trois États parties non représentés (République populaire démocratique de Corée, Kazakhstan et Tadjikistan) ont été ajoutées sur la Liste du patrimoine mondial ou soumises à l'examen du Comité en 2008.

7. De plus, les plans d'action nationaux ont été établis dans six pays et des activités de formation sur les *Orientations* et la préparation des Listes indicatives ont été organisées en Indonésie et aux Philippines avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial.
8. Les plans d'action développés grâce à la mise en œuvre des deux programmes régionaux, ont été approuvés par le Comité du patrimoine mondial à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004) et à la 30e session du Comité (Vilnius, 2006). Ils dressent la liste des activités à mettre en œuvre jusqu'en 2009 et servent de référence aux États parties de l'Asie et du Pacifique, au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives pour la mise en œuvre de la *Convention* dans la région.
9. Pour plus d'informations sur les plans d'action concernant le suivi du rapport périodique, qui ont été adoptés lors des ateliers sous-régionaux en Asie, veuillez consulter les documents à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>

II. TEMPS FORTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION EN ASIE

A) Proposition d'inscription en série des Routes de la Soie

10. Avec l'aide financière du fonds-en-dépôt des Pays-Bas, des missions d'experts de l'UNESCO ont été effectuées en août 2003 et en juillet 2004 sur la portion chinoise des Routes de la Soie afin d'étudier et d'améliorer la compréhension du type spécifique des « Routes culturelles », en vue de proposer son éventuelle inscription. Les missions ont également cherché à établir une approche systématique de l'identification et de la proposition d'inscription de la portion chinoise de la Route de la Soie, en particulier la Route des Oasis qui, avec la Route maritime et la Route des Steppes, est l'une des trois routes interculturelles le long des Routes de la Soie à en relater l'histoire de façon exhaustive. À la suite des consultations avec l'administration chinoise chargée du patrimoine culturel, une approche thématique de l'identification du patrimoine culturel a été adoptée pour la portion chinoise des Routes de la Soie (routes terrestres).
11. En novembre 2005, au cours de l'atelier sous-régional de suivi du rapport périodique de 2003, tenu à Almaty, Kazakhstan, les représentants des pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan et Ouzbékistan) ont adopté un plan d'action qui accorde la plus haute priorité à la proposition d'inscription en série des « Routes de la Soie d'Asie centrale ». L'atelier de suivi du rapport périodique d'Asie du Nord-Est et du Sud-Est qui a eu lieu à Malacca, Malaisie, en décembre 2005, s'est aussi prononcé en faveur de l'identification de thèmes potentiels tels que les Routes de la Soie pour une proposition d'inscription en série et transfrontalière en Asie.
12. Financée grâce au fonds-en-dépôt des Pays-Bas, une aide supplémentaire en faveur de cette approche a été mise au point lors d'un atelier de consultation des acteurs tenu à Turfan, Chine, en août 2006, sur la proposition d'inscription des Routes de la Soie au patrimoine mondial. Cet atelier a rassemblé 50 participants de pays d'Asie centrale, de Chine et de l'UNESCO. Il a également donné l'occasion de présenter officiellement aux représentants des pays d'Asie centrale le travail entrepris en Chine autour d'une proposition d'inscription potentielle des Routes de la Soie.
13. Avec le soutien financier du Fonds du patrimoine mondial, un atelier sous-régional de l'UNESCO sur la proposition d'inscription en série des Routes de la Soie d'Asie centrale a été organisé à Samarkand, Ouzbékistan, du 25 au 31 octobre 2006. Les participants ont convenu d'une stratégie générale et d'un plan d'action afin de proposer l'inscription des Routes de la Soie en Asie centrale comme en Chine. Une étude conceptuelle et une approche stratégique concernant la proposition d'inscription en série sont actuellement

mises au point par un groupe d'experts internationaux, avec le soutien de l'ICOMOS, pour une consultation ultérieure avec les États parties concernés.

14. Les représentants des pays d'Asie centrale et de la Chine se réuniront du 16 au 21 avril 2007 à Dushanbe, Tadjikistan, afin d'examiner l'étude conceptuelle et l'approche stratégique proposées autour de la proposition d'inscription en série et d'établir un plan de travail pratique sur les trois ou quatre années à venir, ainsi que des recommandations sur les/l'action(s) à entreprendre par l'UNESCO et les États parties concernés.
15. La préparation et le travail sur le terrain pour l'élaboration de la proposition d'inscription en série et transfrontalière des Routes de la Soie sont actuellement entrepris à la demande et grâce à l'initiative de six États parties – la République populaire de Chine et les Républiques du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan. Par la même occasion, il est considéré que le réseau de routes auquel s'applique le nom 'Routes de la Soie' a été étendu dans le sud au sous-continent indien et à l'ouest à la Méditerranée. Ainsi, le travail préparatoire initial actuellement en cours se concentrant sur la Chine et l'Asie centrale fournira un paradigme pour une future identification et inscription de sites tout le long de cette route terrestre, qui pourrait impliquer nombre d'autres pays.

B) Proposition d'inscription en série des « sites de pétroglyphes d'Asie centrale »

16. Les pétroglyphes constituent à l'évidence l'un des concepts les plus prometteurs sur lesquels fonder la promotion du patrimoine mondial de la sous-région d'Asie centrale. Malgré l'initiative du « Réseau de pétroglyphes d'Asie centrale » que soutient l'UNESCO dans le but de fixer des normes communes en matière de documentation et de recherche depuis 2003, aucune mesure concrète n'a été prise en faveur d'une nouvelle proposition d'inscription au patrimoine mondial après l'inscription du Paysage archéologique de Tamgaly (Kazakhstan) sur la Liste du patrimoine mondial.
17. Les participants à l'atelier sous-régional de suivi de l'exercice du rapport périodique 2003 pour l'Asie centrale, tenu en novembre 2005 à Almaty, Kazakhstan, ont adopté un plan d'action qui a placé la proposition d'inscription en série des « Pétroglyphes d'Asie centrale » au rang des hautes priorités.

C). Amélioration du suivi et de la gestion de site intégrée

18. Suite aux recommandations du rapport périodique pour l'Asie-Pacifique, la révision des limites et des zones tampons a été (ou sera) effectuée sur plusieurs biens du patrimoine mondial culturel et naturel en Asie, par exemple : l'Ensemble historique du Palais du Potala, Lhasa (Chine), la Vallée de Kathmandu (Népal), les Ruines archéologiques de Mohenjo-Daro (Pakistan), l'Ensemble de monuments de Huê (Viet Nam) et le Parc marin du récif de Tubbataha (Philippines). Une gestion de site intégrée et un dispositif de suivi ont aussi été mis en place par les autorités nationales et locales pour des biens du patrimoine mondial à l'instar de l'Ensemble monumental de Hampi (Inde) et de l'Ensemble de Borobudur (Indonésie).

D) Formation sur la gestion d'un tourisme durable

19. L'atelier sous-régional de Malacca susmentionné a approuvé l'organisation d'activités de formation sur la gestion d'un tourisme durable comme étant l'une des hautes priorités. Pour traiter les problèmes du tourisme de masse et du flux de visiteurs en rapide augmentation sur tous les sites chinois du patrimoine mondial, un premier atelier national de formation a été organisé par le Centre du patrimoine mondial et les ministères chinois compétents en mai 2006 afin de soutenir les activités futures relatives à la planification et au suivi du tourisme. L'atelier a donné une large vue d'ensemble des problèmes et des techniques en matière de tourisme durable et identifié les besoins de gestion, tandis qu'un plan d'action a ouvert la voie à de futures interventions de formation. Financé par le fonds-en-dépôt des Pays-Bas, il a présenté la première d'une série d'activités de formation sur la gestion du tourisme en Chine et a réuni les deux Organisations consultatives (UICN et ICOMOS) ainsi que des représentants du secteur du tourisme et de l'OMT.
20. Une version chinoise du Manuel du patrimoine mondial No 1— « *Gestion du tourisme sur les sites du patrimoine mondial : un manuel pratique pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial* » a été produite pour diffusion aux décideurs, experts et gestionnaires de sites en Chine.
21. De même, des activités de formation sur la gestion du tourisme ont été organisées à l'intention des gestionnaires de sites du patrimoine mondial au Viet Nam.

E) Programme d'accréditation et de formation de guides spécialisés dans le patrimoine culturel de l'UNESCO

22. Basées sur les rapports nationaux soumis par les États parties et les recommandations des réunions régionales de consultation, un certain nombre de recommandations régionales ont été énoncées en faveur d'une gestion durable du tourisme sur les sites du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique. Cela concerne notamment la recommandation sur les mesures afférentes à la gestion du tourisme, y compris le plan de gestion des visiteurs qui s'inscrit dans le plan de gestion des sites.
23. En réponse à ces questions, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, dans le cadre de l'Académie asiatique UNESCO-ICCROM pour la gestion du patrimoine (AAGP), a lancé en 2005 une initiative régionale intitulée : « Programme d'accréditation et de formation de guides spécialisés dans le patrimoine culturel de l'UNESCO » pour améliorer la formation des guides du patrimoine, en particulier ceux qui travaillent sur des sites du patrimoine mondial.
24. Le programme dispense une formation de guide professionnel spécialisé par le biais d'un projet agréé par l'UNESCO pour former des guides spécialisés dans le patrimoine culturel. En vue d'accroître les compétences professionnelles des guides sur les sites du patrimoine, le programme des guides spécialisés dans le patrimoine culturel prévoit des cours de formation générale sur les sites du patrimoine mondial, aide à développer des programmes d'études nationaux adaptés aux besoins, offre un support technique dans la formation des formateurs nationaux et instaure des systèmes de formation et d'accréditation de guides spécialisés dans le patrimoine culturel. Il est conçu de manière à ce que les guides qualifiés témoignent du niveau d'expérience des visiteurs le plus élevé tout en faisant prendre conscience des problèmes de conservation ; l'ensemble du programme entend contribuer à la viabilité à long terme des biens du patrimoine mondial de l'Asie et du Pacifique.

III. ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉES AU TITRE DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL DANS L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

25. En vue de poursuivre et de consolider les initiatives précitées, les activités suivantes, avec l'estimation de leur coût, sont proposées pour mise en œuvre à travers le Fonds du patrimoine mondial au cours de l'exercice biennal 2008-2009:

Description de l'activité	Coût estimé en dollars EU
Développement d'outils de travail/bonnes pratiques pour faciliter la mise en œuvre de la <i>Convention</i>	20.000
Soutien de la proposition d'inscription en série des Routes de la Soie en Asie	30.000
Cofinancement d'un atelier de formation sous-régional sur la gestion d'un tourisme durable en Asie du Sud-Est	20.000
Soutien de l'élaboration d'une proposition d'inscription sérielle et transfrontalière des sites de pétroglyphes d'Asie centrale	30.000
Total	100.000

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 31 COM 11B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/11B,
2. Rappelant les décisions **27 COM 20B.3** et **30 COM 11D** adoptées respectivement à ses 27^e session (UNESCO, 2003) et 30^e session (Vilnius, 2006),
3. Note avec satisfaction les progrès notoires accomplis dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Asie à travers l'exécution des plans d'action élaborés dans le cadre du programme régional « Action Asie 2003-2009 » ;
4. Félicite les États parties asiatiques, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives pour leurs efforts, ainsi que les institutions concernées et les bailleurs de fonds pour leurs contributions à l'obtention de ces résultats positifs ;
5. Se déclare vivement satisfait du Programme d'accréditation et de formation des guides spécialisés dans le patrimoine culturel de l'UNESCO en tant que pratique exemplaire d'une initiative destinée à inscrire la conservation du patrimoine mondial dans le cadre plus vaste du développement durable pour le bien des communautés locales ;
6. Prend acte de et accueilli favorablement la création de l'Institut régional de recherche et de formation du patrimoine mondial en Chine ;
7. Invite les États parties asiatiques, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, à poursuivre la mise en œuvre des plans d'action en se concentrant sur les priorités définies lors des ateliers sous-régionaux de 2005, et à soumettre des plans d'actions révisés couvrant la période 2010-2015, accompagnés d'une estimation budgétaire, à l'examen du Comité à sa 33^e session en 2009 ;

8. Décide d'allouer un montant de 100.000 dollars EU provenant du Fonds du patrimoine mondial pour la mise en œuvre des activités consignées dans la section IV du document WHC-07/31.COM/11B ;
9. Demande au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action, incluant des propositions pour la période 2010-2015, pour examen par le Comité à sa 33e session en 2009.